Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

25 YEARS
Convention on
Biological Diversity
SAFEGUARDING LIFE ON EARTH

BIODIVERSITY MAINSTREAMING AGRICULTURAL SECTORS

Rapport de Synthèse sur le Dialogue à Parties Prenantes Multiples sur

l'Intégration de la Biodiversité dans tous les Secteurs Agricoles

Rome, 29-31 mai 2018 - Siège de la FAO

Rapport de Synthèse sur le Dialogue à Parties Prenantes Multiples sur

l'Intégration de la Biodiversité dans tous les Secteurs Agricoles

Rome, 29-31 mai 2018 - Siège de la FAO

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2019

FAO. 2019. *Rapport de Synthèse sur le Dialogue à Parties Prenantes Multiples sur l'Intégration de la Biodiversité dans tous les Secteurs Agricoles.* Rome. 28 pp. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2019

Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Table des matières

Introduction 1

Séance d'ouverture 2

Séance I: Renforcer les synergies entre les secteurs de l'agriculture et la biodiversité 4

Séance II: L'intégration de la biodiversité en pratique 6

Séances III et IV: Groupes de travail 8

Groupe de travail I: Intégration de la biodiversité grâce à la gouvernance mondiale 9
Groupe de travail II: Intégration de la biodiversité dans les politiques et législations nationales 10
Groupe de travail III: Intégration de la biodiversité au moyen d'incitations et d'investissements 11
Groupe de travail IV: Intégration de la biodiversité le long des chaînes de valeur:
les programmes de certification volontaire 12

Séance V: Activités futures de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité 14

Débat de haut niveau 15

Observations finales 19

©FAO

Introduction

En 2016, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a créé la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité (la «Plateforme de la diversité biologique») dans le but de faciliter le dialogue et les échanges d'informations entre les gouvernements et d'autres acteurs sur les questions relatives à la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles. Une des premières grandes initiatives de la Plateforme de la diversité biologique a été d'organiser un dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles (ci-après le «Dialogue»), à Rome, du 29 au 31 mai 2018.[1]

Ce dialogue, qui a été organisé conjointement avec la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), a rassemblé environ 250 experts et parties prenantes représentant un large éventail d'acteurs, dont des gouvernements, le secteur de la recherche, des organisations de la société civile, le secteur privé et des organisations intergouvernementales. Dans la perspective de cette manifestation, une consultation électronique multipartite a été organisée via le Forum de la FAO sur la sécurité alimentaire et la nutrition afin de recueillir des commentaires et des suggestions utiles pour le Dialogue.

1 Page web du Dialogue: http://www.fao.org/about/meetings/multi-stakeholder-dialogue-on-biodiversity/fr/

Séance d'ouverture

©FAO/Alessandra Benedetti

Le Dialogue a été inauguré par le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, qui a rappelé que la biodiversité jouait un rôle essentiel dans la préservation de l'agriculture et dans l'amélioration des moyens de subsistance et de la résilience des communautés rurales. Le changement climatique, la croissance démographique et l'urbanisation rapide avaient, en effet, entraîné une modification des régimes alimentaires et accru l'urgence de préserver et d'utiliser durablement la biodiversité. Il a été rappelé aux participants que l'utilisation durable de la biodiversité était au cœur du travail de la FAO et que cette dernière offrait une plateforme intergouvernementale au sein de laquelle les parties prenantes pouvaient discuter des politiques à mener en matière de biodiversité dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, mais aussi négocier et adopter des accords. La FAO entendait intensifier ses efforts visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le «Programme 2030») et des Objectifs de développement durable.

M. Inia Batikoko Seruiratu, Ministre de l'agriculture, du développement rural et maritime et des services nationaux de météorologie et de gestion des catastrophes de la République des Fidji, a fait d'autres observations liminaires. Il s'est félicité de la création de la Plateforme de la diversité biologique. Il a ajouté qu'il était essentiel de renforcer la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et de définir des objectifs pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a par ailleurs souligné qu'il importait que tous les secteurs agricoles des Fidji et des autres petits États insulaires en développement prennent systématiquement en considération la biodiversité, compte tenu en particulier de l'importance de celle-ci pour la productivité des secteurs de l'agriculture et de la pêche de ces pays, mais aussi du rôle qu'elle jouait dans la sécurité alimentaire et une alimentation saine. Enfin, le Ministre a rappelé qu'il fallait créer des synergies entre les gouvernements, les communautés locales et les autres parties prenantes, mais aussi tenir systématiquement compte des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les processus de décision officiels.

M. Erik Solheim, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a déclaré que l'agriculture ne survivrait pas sans biodiversité et que sans agriculture, la biodiversité mondiale ne serait pas préservée. Il a ajouté que seule une agriculture respectueuse de la nature pourrait permettre d'éliminer la pauvreté et la faim. Il a évoqué diverses initiatives menées au Kenya, grâce auxquelles le PNUE avait aidé des agriculteurs locaux à mieux protéger la biodiversité et à accroître leur production de légumes feuilles et autres légumes originaires du continent dans le but de soutenir des régimes alimentaires sains. Il a, par ailleurs, réaffirmé la volonté du PNUE de travailler avec toutes les parties prenantes pour intégrer systématiquement la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles.

Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture à la Commission de l'Union africaine (CUA), a dit que l'utilisation durable de la biodiversité relevait d'un engagement mondial. Elle a souligné que l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en Afrique étaient devenues des questions urgentes, compte tenu notamment du rythme sans précédent de déclin et de perte de cette diversité. Elle a évoqué des problèmes touchant tout particulièrement l'Afrique, comme la dégradation des sols, le changement climatique, les conflits et les migrations. Elle a aussi rappelé le rôle

central que jouaient les petits exploitants dans la préservation de la richesse de la biodiversité. Elle a précisé qu'il était envisagé d'intégrer la biodiversité dans les processus de planification nationaux et d'établir des liens avec la «Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie». Enfin, elle a insisté sur le rôle de l'Union africaine et sur l'importance d'une collaboration avec la Plateforme.

Mme Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive de la CDB, a souligné qu'un des grands défis que devait relever le Programme 2030 était de concilier sécurité alimentaire et lutte contre la perte de biodiversité. Il fallait donc adopter des politiques cohérentes, soutenues par des mesures d'incitation, un engagement des parties prenantes et des activités de surveillance, mais aussi mettre en place des mécanismes d'application adaptés. Il était admis que la biodiversité contribuait à améliorer la résilience de l'agriculture et favorisait l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. L'intervenante a salué la collaboration entre la FAO et ses organes directeurs, qui avait permis de mettre au point ce programme, et elle a souligné que la Plateforme de la diversité biologique contribuait de façon décisive à accélérer la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Mme Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe (climat et ressources naturelles) à la FAO, a fait une introduction et a notamment indiqué dans quel contexte était né le Dialogue. Elle a invité les participants à s'interroger sur la façon dont on pourrait passer du mode de fonctionnement actuel (approche cloisonnée) à un mode d'action structuré et cohérent. Elle a fait observer que le Dialogue représentait la première étape dans la création de passerelles entre l'agriculture et l'environnement. La FAO s'employait, en collaboration avec ses partenaires, à faciliter la mise en œuvre d'actions concertées pour la conservation, l'utilisation durable, la gestion et la restauration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international. Le Dialogue avait pour but de définir des actions concrètes pour les travaux futurs de la FAO dans ce domaine; ces résultats seraient communiqués aux comités techniques de la FAO et à la quatorzième Conférence des Parties (COP14) à la CDB, qui se tiendrait en Égypte en novembre 2018. Enfin, Mme Semedo a fourni un résumé de l'ordre du jour des trois jours du Dialogue.

Séance I: Renforcer les synergies entre les secteurs de l'agriculture et la biodiversité

L'agriculture a de tout temps contribué à créer des paysages riches en biodiversité. Toutefois, certaines pratiques agricoles ont aussi eu des effets préjudiciables, comme les changements d'affectation des terres, la surpêche ou l'utilisation excessive de pesticides et d'éléments nutritifs. Cette première séance était présidée par M. Clayton Campanhola, Chef de programme stratégique à la FAO, qui a animé un débat sur les synergies possibles et les compromis à faire en matière d'intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs agricoles.

La séance a été ouverte par M. David Cooper, Secrétaire exécutif adjoint à la CDB, qui a présenté les grandes lignes des travaux menés par la CDB en matière d'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles. Il a insisté sur l'importance de la longue collaboration entre la FAO et la CDB dans le domaine de la biodiversité agricole, notamment dans le cadre des programmes de travail sur la biodiversité agricole, la biodiversité marine et côtière et la biodiversité forestière. Il a dit que la planification spatiale des paysages, ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes constitueraient à l'avenir des priorités importantes en matière de biodiversité. Il a ajouté que les habitudes alimentaires actuelles de nombreuses populations étaient considérées comme non viables d'un point de vue environnemental et compromettaient, en outre, la santé des individus.

©FAO/Alessandra Benedetti

Mme Joanna Drake, Directrice générale adjointe à la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, a présenté diverses initiatives européennes en matière de biodiversité et d'agriculture qui allaient dans le sens de la durabilité. Les effets positifs sur le plan local étaient en partie annulés par l'intensification générale de l'activité agricole et, malgré les progrès considérables réalisés, la demande de ressources naturelles continuait d'augmenter. L'intervenante a salué les politiques européennes en matière de biodiversité, mais a précisé que ces dernières devaient être encadrées par des mécanismes de contrôle permanents et contraignants. Elle a rappelé qu'il importait de maintenir des écosystèmes sains pour tous, compte tenu notamment de l'importance que présentaient de tels écosystèmes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé et l'adaptation au changement climatique. Enfin, elle a exprimé l'espoir que la quinzième Conférence des Parties à la CDB et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 offriraient un «moment digne de l'Accord de Paris» pour la biodiversité.

M. Aik Hoe Lim, Directeur de la Division du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a abordé la question de la biodiversité et du commerce. Il a notamment évoqué les débouchés et les défis que présentait le commerce en matière de gestion durable des ressources naturelles (y compris de biodiversité), tout en prônant la conclusion d'accords multilatéraux dans ce domaine. Il a ajouté que la croissance de la consommation était une menace pour l'environnement et la biodiversité, en particulier là où les systèmes de gouvernance étaient défaillants. En outre, l'intensification des échanges

pouvait favoriser la propagation des parasites et des maladies. L'OMC n'avait pas adopté de normes environnementales, mais elle avait créé un comité sur le commerce et l'environnement. Elle considérait qu'il était important d'établir une cohérence entre les règles commerciales et les accords multilatéraux sur l'environnement. Sur une note plus positive, le commerce pourrait créer de nouveaux marchés prometteurs pour les produits dérivés de la gestion durable des ressources naturelles. Il convenait d'élaborer des normes concernant les produits respectueux de la biodiversité, aspect qui pouvait constituer un domaine de travail important pour la Plateforme de la diversité biologique.

Mme Alison Cairns, Directrice chargée de la transformation des systèmes alimentaires au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), a insisté sur la nécessité d'intégrer systématiquement la biodiversité dans les systèmes alimentaires et a présenté diverses initiatives menées par le WBCSD dans ce domaine, notamment une collaboration avec EAT concernant le partenariat passé avec FReSH (Réforme des régimes alimentaires aux fins de la durabilité et de la santé). Ce partenariat avait pour objectif de développer, de mettre en pratique et de transposer à l'échelle des solutions commerciales axées sur la transformation qui soient compatibles avec les objectifs établis sur la base de données scientifiques. Ces initiatives partaient des consommateurs et des changements alimentaires à effectuer, puis elles remontaient le long du système alimentaire pour définir les produits à cultiver, ainsi que les zones et les méthodes de culture, dans le but de produire d'ici à 2030 des aliments sains pouvant être appréciés par tous, et ce dans le cadre d'une démarche responsable qui tiendrait compte des ressources de la planète. Le WBCSD avait également rédigé, en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), un manuel sur la biodiversité et les entreprises.

Enfin, M. Magatte Wade, Secrétaire général du Réseau des élus des communes et territoires écologiques du Sénégal, a évoqué les difficultés liées à l'intégration de la biodiversité que rencontraient les responsables municipaux. Il a fait part d'inquiétudes concernant la menace que représentait une intensification de l'activité agricole reposant sur

©FAO/Giuseppe Carotenuto

l'utilisation accrue de pesticides, et a préconisé de se tourner au contraire vers une approche agro-écologique. Il a évoqué d'autres difficultés, comme l'évolution rapide des habitudes de consommation en Afrique, le changement climatique, la pollution due à l'exploitation minière, la dégradation des sols et l'accès des femmes à la terre. Il a souligné que la réalisation des objectifs de développement durable passait par la réduction de la pauvreté, mais aussi des investissements bénéfiques pour tous compatibles avec une économie verte. Toutefois, ces investissements ne devaient pas prendre la forme d'une aide, car cela pourrait entraîner une dépendance des pays bénéficiaires.

Après ces interventions, les participants ont évoqué plusieurs points et formulé des observations au sujet des liens existant entre biodiversité, agriculture, régimes alimentaires et santé. Ces échanges ont mis en lumière le fait que les habitudes alimentaires actuelles de nombreuses populations n'étaient pas durables du point de vue environnemental et avaient en outre des effets nocifs sur la santé; les possibilités de synergies entre santé et durabilité étaient donc nombreuses. Les participants ont identifié plusieurs axes prioritaires interdépendants qu'il faudrait développer si l'on voulait remédier à ces problèmes, à savoir: 1) une utilisation accrue de la biodiversité dans la production agricole; 2) une pêche durable; 3) une planification spatiale des paysages; et 4) des régimes alimentaires sains et durables. La réalisation de ces objectifs prioritaires reposait sur une coopération entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, des agriculteurs aux consommateurs, en passant par les transformateurs, les détaillants et les gouvernements.

Plusieurs participants ont souligné qu'il importait d'investir dans le renforcement des capacités et le développement des moyens d'action des agriculteurs, ainsi que dans la formation, l'éducation, les services de vulgarisation et la consolidation des institutions. La privatisation des services de vulgarisation dans de nombreux pays était parfois source de problèmes. Il fallait développer les activités de recherche (y compris de recherche participative) et de formation pour pouvoir faire face aux nouveaux défis liés à la biodiversité tels que le changement climatique.

Les participants ont évoqué les risques et les perspectives que présentait le commerce pour la biodiversité. Plusieurs intervenants ont notamment souligné qu'il fallait adopter des normes internationales afin de tirer parti des possibilités de développer le commerce de produits durables. Il fallait, par ailleurs, garantir la transparence si l'on voulait éviter que les normes ne dissimulent en réalité des restrictions commerciales. Des normes environnementales internationales cohérentes et crédibles visant à protéger la biodiversité, qui seraient le fruit d'une plus grande coopération, pourraient constituer des instruments susceptibles de favoriser un commerce plus durable, et notamment plus respectueux de la biodiversité.

Par ailleurs, il est ressorti des échanges portant sur la présentation du WBCSD et, plus généralement, sur le rôle du secteur privé que ce dernier était de mieux en mieux organisé pour faire face aux problèmes liés à la durabilité, y compris la protection de la biodiversité. Les participants ont salué, en particulier, les efforts visant à réduire l'expansion des terres agricoles, à étudier les moyens de soutenir l'agriculture de régénération et à promouvoir une évolution des régimes alimentaires favorisant une plus grande diversification.

Les participants ont échangé sur un large éventail d'initiatives en cours, menées à tous les niveaux. Divers projets importants réalisés en milieu urbain ont été présentés. Ainsi, au Sénégal, un groupe de maires avait créé le Réseau des élus des communes et territoires écologiques du Sénégal dans le but de soutenir une économie verte fondée sur l'agroécologie, l'agriculture familiale, la protection de l'environnement et de la biodiversité et la création d'emplois verts. Au niveau régional, l'Union européenne s'apprêtait à lancer son initiative en faveur des pollinisateurs. Sur le plan mondial, certains participants ont exprimé l'espoir que la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue en Chine en 2020, soit un «événement digne de l'Accord de Paris» pour la biodiversité.

Séance II: L'intégration de la biodiversité en pratique

La séance sur l'intégration de la biodiversité en pratique a rassemblé des intervenants de divers horizons, qui ont évoqué le rôle des donateurs, des spécialistes de la conservation, des gouvernements nationaux, du secteur privé et de la FAO. La séance était présidée par Mme Ismahane Elouafi, Directrice générale du Centre international d'agriculture biosaline (ICBA). La séance a été ouverte par M. Eric Patrick, spécialiste du changement climatique au Fonds international de développement agricole (FIDA), qui a indiqué que la biodiversité faisait partie des priorités du FIDA et était un moyen de parvenir

à une fin et non une fin en soi. Ainsi, la biodiversité avait été intégrée dans la politique du FIDA relative à la résilience des moyens de subsistance. Le FIDA avait réalisé un inventaire de ses projets ayant trait à la biodiversité, qui comprenaient notamment des projets de restauration des paysages. Bien que plusieurs projets incluent des objectifs en matière de biodiversité (tels que l'adaptation des petites exploitations agricoles au changement climatique), la difficulté tenait au fait que ces objectifs n'étaient pas mesurables, c'est-à-dire que l'on manquait d'indicateurs adaptés. L'intervenant a rappelé, enfin, que les garanties environnementales contribuaient de façon non négligeable à la prise en compte systématique de la biodiversité.

M. David S. Wilkie, Directeur des mesures de conservation à la Société pour la conservation de la faune sauvage (Wildlife Conservation Society), a mis en garde contre les effets mitigés du commerce mondial sur l'environnement. La demande croissante de produits biologiques et respectueux de la faune et la flore sauvages était un facteur positif, mais bien souvent les consommateurs n'étaient pas conscients des conséquences environnementales de leurs habitudes de consommation. Les spécialistes de la conservation s'efforçaient de plus en plus de promouvoir une meilleure production agricole dans les écosystèmes déjà transformés en zones productives (soit 95 pour cent de la totalité des écosystèmes), dans le but de préserver les derniers écosystèmes intacts de la planète (soit 5 pour cent). La production agricole, en particulier les activités d'élevage, devait être plus efficace et utiliser moins de terres. On pouvait, pour cela, envisager notamment: de réduire la dépendance à l'égard des ruminants nourris de manière intensive; d'augmenter la production de volailles, de rongeurs et de poisson; ou de nourrir le bétail avec des insectes.

M. Hesiquio Benítez Díaz, Directeur général chargé de la coopération internationale et de la mise en œuvre à la Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité - CONABIO) du Mexique, a souligné l'importance des politiques publiques nationales, soutenues par une volonté politique suffisante, pour l'intégration de la biodiversité, et a évoqué la nouvelle stratégie du Mexique en faveur de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture. Il a présenté le système automatisé récemment mis en place dans son pays, qui permettait d'évaluer les subventions et les mesures d'incitation nationales dans tous les secteurs et toutes les administrations au moyen d'outils d'analyse spatiale. Les Ministères mexicains de l'environnement et de l'agriculture avaient, en outre, conclu un accord afin de faciliter la coordination des activités de façon que la production agricole vienne soutenir les efforts déployés en faveur de la biodiversité plutôt que les entraver. Enfin, les participants ont rappelé le rôle important que jouait la FAO dans l'aide fournie aux pays pour qu'ils puissent intégrer systématiquement la biodiversité, notamment en facilitant des rencontres, comme le prochain dialogue régional sur l'intégration de la biodiversité en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ils ont également souligné qu'il était important que la FAO élabore une stratégie en matière de biodiversité.

Mme Annie Sandgren, Directrice de l'approvisionnement en bois et de la gestion forestière chez IKEA, a fait observer que les entreprises du secteur privé tributaires des ressources naturelles avaient intérêt à assurer la durabilité de leurs matières premières. Ainsi, IKEA avait intégré les principes de durabilité dans ses opérations et donnait la priorité aux matériaux durables et au recyclage. À partir de 2020, la société prévoyait de s'approvisionner en bois et en papier exclusivement à partir de sources durables. Elle préconisait des programmes de certification pratiques et réalisables pour les petits exploitants forestiers des pays du Nord et du Sud. L'un des principaux problèmes rencontrés lorsqu'on traitait avec des petits exploitants forestiers était la précarité de leurs droits fonciers; il fallait que les droits fonciers soient renforcés et garantis par les gouvernements.

Les participants ont évoqué un certain nombre de questions à la suite des exposés des intervenants. Ils ont insisté sur le rôle essentiel que jouaient les petits agriculteurs et les peuples autochtones, et notamment sur l'importance que revêtaient leurs connaissances. Il a été rappelé que les populations locales et autochtones jouaient un rôle déterminant dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il est clairement ressorti des discussions que la biodiversité était un atout culturel et social pour les populations locales et autochtones et qu'elle était également une source de nutrition. Les intervenants ont souligné que la protection de la biodiversité passait par le respect des droits des peuples autochtones et que ces derniers devaient participer à la prise de décisions ainsi qu'au suivi des effets des décisions mises en œuvre. Il a également été rappelé que des arrangements institutionnels gagnant-gagnant étaient déjà en place, comme par exemple les aires protégées par des populations autochtones et locales. De tels arrangements étaient importants car la gestion intégrée de la production à l'échelle du paysage était considérée comme essentielle à la protection de la biodiversité. L'unité d'intervention devait être le paysage et non l'exploitation, mais cela était difficile à mettre en place au niveau institutionnel. La consommation durable a constitué un autre sujet de discussion important. En fait, les consommateurs réclamaient de plus en plus des aliments sains, ce qui pouvait offrir une occasion de diversifier les régimes alimentaires, y compris en introduisant des aliments issus de la flore et de la faune sauvages. Dans le même temps, il a été souligné que la demande croissante d'aliments d'origine animale compromettait la protection des derniers écosystèmes naturels.

Séances III et IV: Groupes de travail

Les participants ont examiné la question de l'intégration de la biodiversité au sein de quatre groupes de travail thématiques qui se sont réunis simultanément. Les thèmes suivants ont été examinés: la gouvernance mondiale; les politiques et législations nationales; les mesures d'incitation et les investissements; et les programmes de certification volontaire.

Groupe de travail I: Intégration de la biodiversité grâce à la gouvernance mondiale

Le groupe de travail s'est employé à examiner et à identifier les points forts et les points faibles de la «structure» de gouvernance internationale actuelle ainsi que des processus visant à améliorer l'efficacité de l'intégration de la biodiversité (mesures politiques, réglementaires et pratiques) dans tous les secteurs agricoles. Il était coprésidé par M. Mohammad Hossein Emadi (République islamique d'Iran) et Mme Martha Bárcena Coqui (Mexique). Les discussions ont débuté avec trois exposés.

M. Mark Zimsky, Coordonnateur chargé de la biodiversité au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a évoqué les caractéristiques et la structure des projets d'intégration qui avaient été couronnés de succès ainsi que les problèmes pouvant se poser lorsque l'on passait de la protection de réserves naturelles à l'utilisation durable de la biodiversité dans les divers secteurs de production. Une étude des projets d'intégration de la biodiversité réalisée récemment par le FEM avait mis en évidence que tous les modèles et toutes les approches, mais aussi les activités les plus simples, telles que la planification de l'aménagement du territoire et de l'utilisation des sols, reposaient sur de longs processus itératifs. Les projets pour lesquels on n'avait pas tenu compte de ces considérations lors de leur conception avaient obtenu de moins bons résultats. Par ailleurs, si l'on voulait que la planification en matière d'aménagement du territoire et d'utilisation des terres soit un outil d'investissement dans l'intégration, il fallait faire preuve d'une volonté politique suffisante qui garantirait que les résultats soient pris en considération dans les processus de décision et les mesures de planification des pouvoirs publics à l'échelon approprié. Ce processus prenait du temps et nécessitait l'engagement des parties prenantes dès le départ. Il était indispensable d'évaluer les résultats des projets d'intégration de la biodiversité et la contribution de ces derniers à l'état de la biodiversité tout du long. Il fallait donc mettre au point des indicateurs supplétifs plus performants.

Mme Chee Yoke Ling, Directrice exécutive du Réseau d'information Tiers-Monde, a surtout évoqué les divers traités et mécanismes ayant trait à la biodiversité, en insistant sur les synergies existant entre ces instruments et sur la nécessité de remédier à un certain nombre de paradoxes. L'un des grands paradoxes touchait à la promotion du commerce mondial (qui était l'une des principales causes de l'utilisation non durable des ressources naturelles) et à la nécessité, dans le même temps, de préserver la biodiversité. Les lois sur les semences constituaient un autre problème de gouvernance pouvant avoir des répercussions sur la biodiversité. En effet, on estimait que 75 pour cent de la diversité génétique des plantes avait disparu, les agriculteurs du monde entier ayant peu à peu abandonné les variétés locales au profit de variétés modernes à haut rendement. De tels rendements nécessitaient des conditions particulières, comme une irrigation intensive et le recours aux produits agrochimiques. D'une manière générale, la propagation des variétés modernes avait entraîné une marginalisation des variétés locales et des systèmes de semences gérés par les agriculteurs, ainsi qu'un déclin de la biodiversité agricole. Le recours à ces variétés était soutenu par les lois sur les semences, désormais en vigueur dans de nombreux pays en développement, parfois avec l'appui de dispositifs juridiques internationaux (comme, par exemple, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales). Ces lois avaient pour objet de développer les systèmes semenciers formels, tandis que d'autres lois internationales cherchaient à préserver les variétés locales (comme le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

M. Salman Hussain, Coordonnateur de l'initiative TEEB (Économie des écosystèmes et de la biodiversité),

a évoqué la valeur invisible de la biodiversité et a présenté l'étude TEEB sur l'agroalimentaire, qui se voulait un outil d'évaluation économique global du complexe regroupant les «systèmes éco-agroalimentaires». Il a précisé que l'évaluation de la biodiversité (y compris les contributions monétaires et non monétaires) constituait un instrument important en matière d'intégration de la biodiversité, car elle permettait de démontrer la valeur de la biodiversité à l'aide d'outils et de méthodes issus des sciences économiques et de donner aux services fournis par la nature une visibilité d'un point de vue économique; les décideurs pouvaient ainsi s'appuyer sur une analyse complète des coûts et avantages des politiques envisagées. Le cadre proposé montrait que la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets au niveau des systèmes alimentaires avaient des incidences sur la société, l'économie, l'environnement et la santé des populations. Partant de ce constat, l'initiative TEEB s'était donné pour objectif d'influer sur les trois niveaux d'intervention suivants: 1) Reconnaissance de la valeur – mettre en évidence les très nombreux avantages qu'offraient les écosystèmes, les paysages et la biodiversité, comme la fourniture de ressources, la régulation du climat, la préservation de l'habitat et les services culturels; 2) Démonstration de la valeur – utiliser des outils et des méthodes relevant des sciences économiques pour donner aux services fournis par la nature une visibilité sur le plan économique afin d'aider les décideurs qui le souhaitent à évaluer l'ensemble des coûts et avantages associés aux changements d'utilisation des terres; 3) Prise en compte de la valeur – intégrer les avantages qu'offrent les écosystèmes et la biodiversité dans les processus de décision au moyen d'incitations et de signaux de prix.

Les exposés ont donné lieu à des discussions au sein du groupe de travail qui ont porté sur le rôle de la FAO, les indicateurs de suivi et d'évaluation et la recherche pour le développement.

Groupe de travail II: Intégration de la biodiversité dans les politiques et législations nationales

Ce groupe de travail avait pour mission d'examiner et de mettre en exergue les points forts et les points faibles de divers processus et politiques nationaux (y compris les politiques de gestion de l'utilisation des terres, les instruments d'orientation fondés sur les marchés et la législation pertinente) visant à promouvoir une prise en compte réelle de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles. Il était présidé par M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil). Les discussions ont débuté avec trois exposés.

Mme Katia Karousakis, Chef d'équipe sur la biodiversité à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a présenté divers instruments susceptibles d'être mis au service de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, parmi lesquels: des dispositifs réglementaires (comme les permis et les quotas); des instruments économiques (réforme des subventions nuisibles pour l'environnement, par exemple); et des initiatives volontaires, notamment en matière d'information (comme l'écoétiquetage). Outre les instruments d'orientation nationaux, il importait d'intégrer les objectifs ayant trait à la biodiversité dans les législations (par exemple, la prise en compte d'approches écosystémiques dans les législations relatives à la pêche). L'intervenante a fait observer que les subventions pouvaient avoir des répercussions déterminantes sur l'environnement et que leur montant était considérable: production et consommation de combustibles fossiles (au moins 400 milliards d'USD par an à travers le monde); utilisation et traitement de l'eau (environ 450 milliards d'USD en 2012); et production agricole (le montant des aides à l'agriculture fournies par les pays de l'OCDE et soupçonnées d'avoir des effets nocifs sur l'environnement se serait élevé à quelque 100 milliards d'USD en 2015). Selon l'OCDE, les priorités politiques étaient les suivantes: 1) éliminer et réformer les subventions préjudiciables pour l'environnement; 2) financer la production de données et d'indicateurs, y compris l'évaluation de la contribution de la biodiversité, pour les différents secteurs économiques; et 3) améliorer le suivi et l'évaluation. Enfin, une étude de l'OCDE avait montré qu'une réforme efficace des politiques relatives à la biodiversité passait par la constitution d'alliances entre différents groupes, la création d'un corpus de données factuelles bien étayé (notamment sur les coûts et les avantages), le soutien à la participation des parties prenantes et la consolidation des acquis.

Mme Teresa Agüero, du Bureau des études et des politiques agricoles du Ministère chilien de l'agriculture, a dit que le succès de l'intégration de la biodiversité au Chili tenait en grande partie à la législation nationale, qui

avait établi ou transposé des normes et des protocoles nationaux et internationaux tenant compte du rôle de la biodiversité dans les chaînes de valeur de divers produits et services. L'étiquetage était déterminant. Le Gouvernement et le secteur privé se partageaient les grands axes de travail: le Gouvernement jouait un rôle important dans la promotion d'une agriculture durable et de protocoles visant l'adoption de pratiques et de normes durables, tandis que le secteur privé venait soutenir ces efforts en s'assurant du respect des normes et protocoles par les marchés et en mettant en place des programmes de certification volontaire. Le principal enseignement à tirer était que la gouvernance aux niveaux local et national, y compris la coordination et la mise en réseau public-privé, était essentielle si l'on voulait mettre en évidence les forces, les besoins et les lacunes, et favoriser la collaboration aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies.

Mme Kim Thi Thuy Ngoc, Chef de la Division des sciences et de la coopération internationale de l'Institut de stratégie et de politique sur les ressources naturelles et l'environnement du Viet Nam, a présenté le cadre législatif national récemment adopté par son pays pour intégrer la biodiversité dans la planification du développement. Le Viet Nam avait également mis en place un dispositif institutionnel visant à promouvoir la conservation de la biodiversité, du niveau central au niveau local. Selon ce dispositif, tous les plans d'action des pouvoirs publics devaient faire l'objet d'une évaluation stratégique environnementale afin de s'assurer qu'ils auraient un impact réduit sur l'environnement en général et sur la biodiversité en particulier. En outre, les projets de développement devaient être soumis à une étude d'impact sur l'environnement. Malgré ces mesures encourageantes, plusieurs obstacles subsistaient, notamment: des difficultés rencontrées pour mettre en œuvre et faire respecter les stratégies et la législation; des chevauchements de fonctions entre les ministères d'exécution; et un manque de ressources humaines et financières consacrées à l'intégration systématique de la biodiversité. Si l'on voulait aller de l'avant, il fallait développer les axes prioritaires suivants, car ceux-ci pouvaient aider à surmonter ces obstacles: démontrer la valeur de la biodiversité pour le développement économique, et mesurer notamment sa valeur économique; intégrer la biodiversité dans le système de comptabilité nationale et établir des comparaisons directes en termes de PIB (notamment pour ce qui était de la contribution à ce dernier); et renforcer la collaboration entre ministères (notamment entre le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et le Ministère de l'agriculture et du développement rural).

Les exposés ont donné lieu à des discussions au sein du groupe de travail concernant en particulier les prochaines étapes de l'action de la FAO et de la Plateforme de la diversité biologique, et notamment la nécessité de promouvoir le dialogue et les partages de connaissances, de faciliter la mise en œuvre et d'appuyer le processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Groupe de travail III: Intégration de la biodiversité au moyen d'incitations et d'investissements

Ce groupe de travail a concentré ses discussions sur la manière dont les incitations et les investissements pouvaient encourager les agriculteurs, les pêcheurs et les gestionnaires forestiers à prendre en compte la biodiversité dans leurs pratiques de production. Il avait pour mission de recenser les incitations et les programmes d'investissement visant à promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles. Il était coprésidé par M. François Pythoud (Suisse) et M. Godfrey C. Magwenzi (Zimbabwe). Les discussions ont débuté par trois exposés.

Mme Ann Tutwiler, Directrice générale de Bioversity International, a rappelé que nous étions tous «responsables» de la réalisation des objectifs relatifs à l'intégration de la biodiversité, et elle a préconisé une action concertée englobant toutes les parties prenantes. Elle a fourni des exemples concrets d'incitations et d'investissements qui contribuaient à promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles. Ainsi, l'Initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, qui était déployée en Turquie, au Brésil, au Kenya et à Sri Lanka, avait pour objectif de promouvoir la diversité alimentaire, notamment en élaborant des recommandations nutritionnelles et en mettant en relation les petits producteurs d'aliments traditionnels avec des programmes de repas scolaires. L'intervenante a ensuite présenté l'indice de biodiversité agricole mis au point par Bioversity International, qui avait pour but d'évaluer et de suivre la biodiversité agricole

dans les systèmes alimentaires durables. Cet outil permettait de mesurer la biodiversité agricole dans ses trois grandes dimensions, à savoir: les régimes alimentaires et les marchés de l'alimentation; la production et les écosystèmes; et les ressources génétiques. Il pouvait également aider les décideurs (notamment les gouvernements, les investisseurs, les entreprises, les agriculteurs et les consommateurs) à faire en sorte que les systèmes alimentaires soient diversifiés et durables.

Mme Eva Teekens, responsable de programme à la Fondation Rabobank, a présenté le programme Kickstart Food, qui avait pour objectif de modifier la façon dont les aliments étaient produits, distribués et consommés dans le but de pouvoir nourrir tous les individus, en tenant compte des limites des ressources de la planète. Ce programme ambitionnait d'accélérer la transition vers la durabilité en aidant ses clients et ses partenaires à innover et à transposer ces innovations tout au long des chaînes de valeur alimentaires. Il reposait sur quatre piliers: la terre (en particulier la conservation de la fertilité des sols); les déchets (réduction du gaspillage alimentaire le long des chaînes de valeur alimentaires); la stabilité (par exemple, fourniture de conseils aux agriculteurs au sujet de la création de coopératives ou de la mise en place de mécanismes permettant une juste fixation des prix de façon à renforcer la position des agriculteurs); et la nutrition (mise en relation d'experts des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé). La Fondation Rabobank soutenait diverses activités qui se fondaient sur ces quatre piliers. À titre d'exemple, elle avait fourni à des agriculteurs kényans 150 analyseurs de sol devant leur permettre de mieux connaître leurs sols, ce qui pouvait favoriser des hausses de rendement pouvant aller jusqu'à 50 pour cent.

M. Antonio Gonzalez, du Movimiento Agroecológico de América Latina y el Caribe (Mouvement agroécologique de l'Amérique latine et des Caraïbes), également coordonnateur du Groupe de travail sur la biodiversité du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, a fait observer que la biodiversité agricole avait évolué en même temps que les communautés autochtones et locales pendant des milliers d'années. Il a ajouté que la disparition progressive de la biodiversité était due au choix de politiques et d'investissements favorisant les profits plutôt que la durabilité. Les politiques et investissements de ce type avaient des répercussions préjudiciables non seulement sur la biodiversité, mais aussi sur les populations dont l'alimentation reposait sur cette biodiversité depuis des millénaires. Tous les investissements devaient donc respecter le principe du consentement libre, préalable et éclairé des populations concernées. Des investissements intelligents permettraient d'atteindre les objectifs fixés en matière de biodiversité et contribueraient également à l'adaptation au changement climatique, à l'atténuation des effets de ce dernier et à la réduction de la pauvreté. Les investissements dans l'agroécologie, en particulier, soutenaient la réalisation de tous ces objectifs. Il importait de respecter les droits des agriculteurs sur les ressources génétiques, comme stipulé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Les exposés ont donné lieu à des discussions, au sein du groupe de travail, qui ont porté sur les incitations, les investissements, les programmes de certification volontaire, la gestion des connaissances, les partenariats, la gouvernance mondiale, les politiques nationales et le rôle de la FAO.

Groupe de travail IV: Intégration de la biodiversité le long des chaînes de valeur: les programmes de certification volontaire

Ce groupe de travail a axé ses discussions sur l'intégration de la biodiversité le long des chaînes de valeur ainsi que sur les expériences pertinentes en lien avec les programmes de certification volontaire existants. Il était coprésidé par Mme Gunnvor Berge

(Norvège) et M. Brian Baldwin (Réseau international agroalimentaire). Trois intervenants ont fourni des éléments de discussion.

Mme Contessa Kellogg-Winters, Directrice de la communication à l'Aquaculture Stewardship Council (ASC), a évoqué l'expérience de l'ASC, une organisation à but non lucratif s'attachant à promouvoir la durabilité dans le secteur de l'aquaculture grâce à un programme de certification volontaire mis en œuvre par un organisme tiers. L'aquaculture était le secteur de la production alimentaire qui connaissait la plus forte croissance, son volume de production mondial étant désormais à peu près équivalent à celui de la filière du bœuf. Le secteur aquacole se développait rapidement et produisait déjà la moitié des produits de la mer consommés à travers le monde. Bien que l'aquaculture figure parmi les méthodes les plus efficaces de production de protéines, la croissance rapide de ce secteur avait des répercussions sur la biodiversité mondiale. Ces répercussions pouvaient s'observer tout particulièrement au niveau des exploitations, car celles-ci étaient souvent situées dans des zones riches en biodiversité (à proximité des voies navigables, des rivages et autres zones humides); ou elles étaient liées à la production d'aliments pour animaux (75 à 80 pour cent des ingrédients utilisés pour produire des aliments pour animaux provenaient de l'agriculture terrestre); ou encore elles avaient trait à l'approvisionnement en matériaux dans les milieux marin et terrestre. Cette situation avait suscité un intérêt croissant pour la certification dans ce secteur. L'ASC avait ainsi mis au point des programmes de certification pour les crevettes, les saumons et les aliments pour poissons.

M. Gábor Figeczky, responsable de la politique mondiale à la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM – Organics International), a rappelé que, malgré les menaces que l'agriculture faisait peser sur la biodiversité, agriculture et biodiversité n'étaient pas forcément incompatibles. Si l'on voulait concilier ces deux sphères, il fallait modifier en profondeur les politiques, les pratiques, les comportements et les connaissances. Ainsi, l'agriculture biologique soutenait les écosystèmes en favorisant la biodiversité agricole, en contribuant à la bonne santé des sols et de la faune tellurique, en atténuant les risques de pollution de l'eau et en réduisant la demande d'intrants synthétiques. Il convenait de souligner qu'outre la certification par un organisme tiers requise dans le cadre du commerce international, il existait des systèmes locaux d'assurance qualité bio (tels que les systèmes participatifs de garantie), qui ne concernaient que les échanges commerciaux sur le marché intérieur. La certification des producteurs s'appuyait sur une participation active des parties prenantes et reposait sur la confiance, les réseaux sociaux et les partages de connaissances. Ces mécanismes contribuaient à la création de systèmes alimentaires durables et équitables: 1) en veillant à ce que les agriculteurs les plus modestes puissent accéder aux marchés de la production biologique; 2) en garantissant l'intégrité des produits biologiques au moyen d'une procédure transparente et peu coûteuse; 3) en promouvant la production et la consommation locales d'aliments biologiques.

M. Fernando Lopez, Directeur général de la Coordinadora de Organizaciones de productores familiares (Confédération des organisations de producteurs familiaux – COPROFAM) du MERCOSUR[2], a évoqué plusieurs expériences d'agriculteurs familiaux dans les pays du MERCOSUR, et a commenté les changements intervenus récemment dans le secteur agricole de la région. De plus en plus de terres étaient affectées à l'agriculture à grande échelle, ce qui mettait en difficulté les exploitations familiales, qui produisaient encore environ les trois-quarts des aliments de base consommés dans la région. Les exploitations familiales jouaient un rôle essentiel dans la production alimentaire durable. Les pouvoirs publics devaient s'attacher à promouvoir un développement rural durable intégrant les aspects environnementaux, socio-économiques et économiques en jeu. Les consommateurs exigeaient de plus en plus des aliments sains et biologiques (qui ne pouvaient être produits qu'en protégeant la biodiversité). Toutefois, les programmes de certification devaient devenir plus attrayants et moins coûteux pour les agriculteurs familiaux si l'on voulait que ces derniers puissent tirer parti de cette demande croissante. Les exposés ont donné lieu à des discussions au sein du groupe de travail.

2 Les États membres du MERCOSUR sont l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et le Brésil.

Séance V: Activités futures de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité

Les participants à cette séance consacrée aux activités futures de la Plateforme ont examiné les rapports des quatre groupes de travail thématiques. M. Slawomir Mazurek, Sous-secrétaire d'État au Ministère polonais de l'environnement, a souligné les liens importants existant entre la biodiversité et le changement climatique. Il a confirmé que la Pologne présiderait la vingt-quatrième Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui avait pour mission de parachever le programme de travail découlant de l'Accord de Paris. Il a souligné que l'agriculture, les forêts et la pêche figuraient parmi les secteurs les plus exposés aux impacts du changement climatique et que les organismes des Nations Unies compétents (en particulier la FAO et la CDB) avaient un rôle important à jouer lors de la prochaine Conférence des Parties. Il a salué la création de la Plateforme de la diversité biologique. Et il a cité deux exemples d'approches contribuant à la fois à la conservation de la biodiversité et à la sécurité alimentaire: la remise en état des terres et une bonne gestion des sols. Il convenait également d'insister sur le rôle essentiel que jouaient les acteurs non gouvernementaux – notamment les syndicats, les municipalités, le secteur privé et le milieu de la recherche – dans la mise en œuvre concrète des objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Les quatre groupes de travail ont présenté leurs rapports, qui renfermaient des recommandations au sujet des futures priorités de la Plateforme. Les discussions qui ont suivi ont mis en lumière que la prise en compte systématique de la biodiversité contribuait à l'avancement de plusieurs processus internationaux interdépendants, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Conventions de Rio (à savoir la CDB, la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification). Les participants ont fait observer que l'intégration de la biodiversité n'était pas une approche nouvelle, mais qu'il restait encore du chemin à parcourir avant d'obtenir un impact à tous les niveaux. Il a été rappelé également que la préservation de la biodiversité était déjà une composante de nombreux systèmes de production traditionnels de taille modeste. Les petites comme les grandes exploitations avaient besoin de la biodiversité, mais il convenait de tenir compte du fait que les approches en matière d'intégration de la biodiversité devaient être adaptées aux différents systèmes agricoles (une même approche ne convenant pas nécessairement à des systèmes différents). Il fallait accorder une attention particulière aux petits exploitants, qui contribuaient grandement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui détenaient des connaissances importantes en matière de biodiversité. Les participants ont convenu que l'intégration de la biodiversité devait se concentrer sur les trois dimensions de la biodiversité, à savoir: la génétique, les espèces et les écosystèmes. Dans des pays tels que la France et le Sénégal, le soutien du secteur public à l'agroécologie contribuait de façon concrète à l'intégration de la biodiversité. Plusieurs participants ont avancé qu'il était essentiel de réduire les subventions aux pesticides et aux engrais si l'on voulait promouvoir une telle intégration. L'évaluation (en termes monétaires et non monétaires) de la biodiversité et des services écosystémiques représentait un outil important susceptible d'impulser directement le changement.

La CDB, co-organisatrice du Dialogue, a salué l'enthousiasme et le sens de l'initiative manifestés par les représentants permanents des États membres de la FAO qui avaient participé à la rencontre. Selon les représentants de la CDB, les secteurs agricoles jouaient un rôle crucial dans la promotion des objectifs relatifs à la biodiversité. La Déclaration de Cancun, adoptée à la treizième Conférence des Parties à la CDB, encourageait les secteurs agricoles à jouer un rôle de premier plan en matière d'intégration de la biodiversité. Le Dialogue était une indication que cela était déjà le cas. S'agissant du Cadre mondial

de la biodiversité pour l'après-2020, la CDB espérait qu'il donnerait lieu à un «moment digne de l'Accord de Paris» (en référence aux engagements volontaires pris dans le cadre de l'Accord de Paris de la CCNUCC) à la COP15, tandis que les préparatifs de la COP14 se poursuivaient. La contribution des secteurs agricoles à la conception du Cadre mondial de la biodiversité a été bien accueillie. Les participants étaient d'avis que, si l'on voulait créer un «moment digne de l'Accord de Paris» pour la biodiversité, il fallait une mobilisation majeure à l'initiative de la FAO, mais également une mobilisation de tous les secteurs et de toutes les parties prenantes au niveau national. Il a été rappelé que la biodiversité serait un des thèmes phares du G7 qui devait se réunir en 2019 sous la présidence française. Les organismes régionaux, tels que la Commission de l'Union africaine, devaient également participer à l'élaboration du Cadre de la biodiversité.

Les participants se sont penchés sur les futures activités concrètes de la FAO en tant que Plateforme de la diversité biologique à l'appui de la prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs agricoles et entre eux à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le rôle de la FAO en tant qu'organisateur de confiance dans le cadre de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité a été salué. Les principales propositions concernant les priorités futures de l'Organisation se trouvaient dans le rapport établi conjointement par les coprésidents des groupes de travail.

Les discussions ont été clôturées par Mme Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe (climat et ressources naturelles) à la FAO, qui a dit que le Dialogue était le point de départ d'une réorientation vitale vers la durabilité et que la prochaine étape était l'élaboration d'un plan d'action. Elle a rappelé que le Dialogue faisait partie d'une série de manifestations importantes organisées par la FAO en 2018, notamment des réunions de haut niveau sur les systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), l'agroécologie, la pollution des sols et l'innovation au service des petits exploitants. Ces manifestations contribueraient aux discussions dans le cadre des futures sessions des organes directeurs de la FAO concernés.

Débat de haut niveau

Rapport sur les résultats du Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles

Mme Martha Bárcena Coqui a présenté le rapport commun des coprésidents des groupes de travail[3]. Elle a commencé par rappeler que le Dialogue réunissait des parties prenantes représentant des gouvernements, le milieu de la recherche, des organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé. Lors des trois séances plénières et des réunions des quatre groupes de travail, il est ressorti de façon claire que la FAO avait dès à présent un rôle indispensable à jouer en tant que plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité. Ce dialogue informel avait permis l'expression de divers points de vue concernant les questions prioritaires sur lesquelles la Plateforme devait travailler. Tout d'abord, cette initiative devait être complémentaire des autres initiatives, et éviter les chevauchements. Ensuite, elle devait tirer parti du rôle que jouait la FAO en tant que forum neutre pour les dialogues sur les politiques, de son pouvoir fédérateur et de facilitation à différents niveaux, ainsi que de ses fonctions d'appui technique et de gestion des connaissances.

Dans leur rapport commun, les coprésidents ont insisté sur le fait que la Plateforme devait envisager une approche systémique et intégrée avec les Conventions de Rio, renforcer les synergies et utiliser les objectifs de développement durable pour créer des liens et adhérer aux objectifs de mise en œuvre.

3 Les coprésidents des groupes de travail étaient: M. Mohammad Hossein Emadi (Iran) et Mme Martha Bárcena Coqui (Mexique), M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil), M. François Pythoud (Suisse) et M. Godfrey C. Magwenzi (Zimbabwe), Mme Gunnvor Berge (Norvège) et M. Brian Baldwin (Réseau international agroalimentaire).

©FAO/Alessandra Benedetti

Ceci nécessiterait une vision intégrée de l'agriculture et des systèmes alimentaires. On s'attendait à ce que les conclusions de ce dialogue soient l'un des points saillants de la COP14, qui devait se tenir en Égypte, conformément à la Déclaration de Cancun. Les coprésidents ont exprimé l'espoir que la COP15, prévue en Chine, donne lieu à un «Accord de Paris pour la biodiversité» et mette l'accent sur les liens entre la perte de biodiversité et le changement climatique, ainsi que sur les risques que représentait le choix de l'inaction. Trois questions transversales ont été abordées dans les débats tenus par les quatre groupes de travail, à savoir:

1. La nécessité absolue d'élaborer, au plus tard pour 2020 et en collaboration avec les partenaires concernés (notamment la CDB et d'autres organismes des Nations Unies), une stratégie pour la biodiversité qui déterminerait les futures activités à mener;
2. Le rôle de catalyseur de la gestion des connaissances;
3. L'importance des systèmes de mesure.

La gestion des connaissances a été mise en avant en tant qu'important facteur de changement. Il a été demandé à la Plateforme de faciliter le partage des informations, notamment des études de cas et des communautés de pratiques dans les domaines de l'évaluation, des politiques et de la législation, et de promouvoir l'apprentissage chez les agriculteurs, les parties prenantes et les décideurs dans le but de valoriser les savoirs locaux et autochtones en matière d'utilisation et de préservation de la biodiversité. La question de la collecte des données a également été abordée, de même que la mise au point de systèmes de mesure et d'indicateurs qui permettraient d'évaluer l'impact et l'efficacité des pratiques de gestion sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour les trois dimensions susmentionnées, et ce avec la participation du monde de la recherche et d'autres acteurs, tels que les consommateurs et les fournisseurs.

Les mesures recommandées concernaient les domaines suivants: 1) gouvernance mondiale; 2) politiques et législations nationales; et 3) systèmes d'incitation, d'investissement et de certification volontaire. Diverses activités ont été proposées pour ces trois domaines, notamment l'élaboration d'une stratégie de la FAO en matière de biodiversité pour que tous les départements et toutes les activités de la FAO tiennent plus systématiquement compte de la biodiversité. Il a également été proposé que la FAO contribue au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB en faveur de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité, notamment en fournissant des informations et des données de référence pour les engagements et les objectifs potentiels. S'agissant des politiques et législations nationales, l'une des priorités proposées était d'aider les pays à sensibiliser davantage à la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi qu'au rôle essentiel qu'ils jouaient en termes de bien-être des populations. Une autre recommandation a été faite concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il a en outre été proposé de recenser et de promouvoir les approches et les pratiques qui permettaient d'intégrer efficacement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les secteurs agricoles et entre eux, ainsi que dans les paysages terrestres et marins (en s'appuyant sur l'expérience de l'agroécologie et des SIPAM), l'accent étant mis sur le développement des activités de recherche, de la formation, des services de vulgarisation et des mécanismes institutionnels, mais aussi sur la collaboration multipartite. En ce qui concerne les mesures d'incitation, les investissements et les programmes de certification volontaire, il a été recommandé, à titre prioritaire, d'améliorer les méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques dans les comptes nationaux, de mettre un terme aux mesures allant

à l'encontre des objectifs recherchés et d'effectuer un inventaire des programmes de certification en vigueur dans les différents secteurs agricoles et dans les différentes régions.

Table ronde: Intégration de la biodiversité au niveau mondial

M. David Cooper, Secrétaire exécutif adjoint à la CDB, a dit qu'il importait de mieux utiliser la biodiversité pour soutenir la production agricole en améliorant la pollinisation, la lutte contre les ravageurs, la fertilité des sols et l'utilisation des ressources génétiques. De telles mesures contribueraient à une production durable et à une alimentation saine. La biodiversité était considérée comme une solution pour atteindre les objectifs de développement durable, et sa bonne utilisation était essentielle si l'on voulait pouvoir respecter les engagements pris en matière de biodiversité, de changement climatique et de dégradation des sols, mais aussi améliorer la qualité de vie globale des populations. Il était prévu que les organes directeurs de la FAO continuent leurs discussions afin de traduire les résultats du Dialogue en mesures concrètes au niveau national. Le Dialogue devait se poursuivre en se fondant sur une approche multipartite, qui engloberait notamment les organisations d'agriculteurs, y compris celles représentant des exploitations gérées par des femmes. Cela contribuerait à orienter les discussions sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui serait approuvé à la COP15 devant se tenir à Beijing en 2020.

M. Khaled Mohamed Fahmi, Ministre d'État chargé des affaires environnementales de l'Égypte, a dit qu'une intégration réussie de la biodiversité reposait sur une collaboration efficace entre les différents secteurs et les parties prenantes. Cela comprenait le secteur des entreprises ainsi que les ministères qui ne s'occupaient pas directement de questions environnementales, comme le Ministère du plan et des finances. La COP14 de la CDB, qui devait se tenir en Égypte, aurait notamment pour objectif de renforcer la collaboration intersectorielle. L'intervenant a souligné qu'il était important de créer des liens entre les trois Conventions de Rio (sur le climat, la biodiversité et la désertification). S'agissant du changement climatique, il a proposé d'inscrire la question de la biodiversité à l'ordre du jour de la COP24 de la CCNUCC, prévue en Pologne, compte tenu de l'importance qu'elle présentait en termes à la fois d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets de ce changement. En Égypte, les secteurs de l'environnement et de l'agriculture coopéraient désormais. Ainsi, les Ministères de l'environnement et de l'agriculture avaient récemment rédigé conjointement un projet de loi sur la prévention des risques biotechnologiques. L'Égypte avait élaboré sa stratégie de mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et avait intégré les questions de biodiversité dans les programmes sectoriels (énergie, électricité, transports, industrie, etc.), avec le soutien du Ministère du plan, qui avait décidé que la prise en compte des facteurs environnementaux serait désormais une condition nécessaire pour l'accès aux investissements.

M. Vo Tuan Nhan, Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Viet Nam, a dit que le Dialogue occupait une place très importante dans les discussions sur la prise en compte systématique de la biodiversité, en particulier dans la perspective de la COP14. Il a indiqué que le Viet Nam était l'un des grands centres mondiaux de la biodiversité, ce qui avait largement contribué à assurer la sécurité alimentaire du pays. Le gouvernement vietnamien avait réalisé des investissements notables dans la conservation de la biodiversité et avait mis au point un cadre législatif pour intégrer la biodiversité dans la planification du développement. Les politiques nationales orientaient les investissements dans la biodiversité, et les plans relatifs aux forêts et à la pêche avaient commencé à intégrer la conservation de la biodiversité.

Abdeladim Lhafi, Haut Commissaire pour les eaux et forêts et la lutte contre la désertification du Maroc, a expliqué que malgré tous les efforts déployés, des problèmes environnementaux urgents subsistaient. La perte de biodiversité et la dégradation des sols se poursuivaient, ce qui avait entraîné une baisse de la productivité et compromettait la sécurité alimentaire. L'humanité n'avait jamais produit autant de connaissances et d'informations scientifiques et techniques, et pourtant l'environnement n'avait jamais subi autant de dommages. Le cœur du problème tenait au fait que l'on cherchait à simplifier la complexité de la nature pour l'enfermer dans une vision linéaire. L'un des principaux défis consistait à établir des liens entre les initiatives existantes, notamment dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique

et de la lutte contre la désertification. Les trois Conventions de Rio étaient donc étroitement liées. Après le Sommet Planète Terre de 1992, le Maroc avait adopté plusieurs plans pour faire face aux problèmes environnementaux, y compris un plan national de lutte contre la déforestation. Les expériences de ces dernières décennies avaient mis en évidence l'importance des approches territoriales; du suivi et de l'adaptation des politiques en fonction du retour d'information; et de l'élaboration de plans à long terme, étant donné que les échéances écologiques étaient beaucoup plus longues que les échéances économiques.

M. Tomasz Chruszczow, Envoyé spécial de la COP24 pour le changement climatique et défenseur de haut niveau de la lutte contre le changement climatique au Ministère polonais de l'environnement, a essentiellement évoqué la question des objectifs en matière de climat. D'après lui, une des principales conclusions du Dialogue était qu'il fallait établir des liens entre les trois Conventions de Rio. L'Accord de Paris était probablement l'accord environnemental le plus global et le plus complet dans la mesure où il reconnaissait clairement la vulnérabilité des pays, notamment pour ce qui était des systèmes alimentaires, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la faim, tout en mettant en avant l'importance de la conservation des systèmes biologiques qui servaient de puits de carbone. Le carbone dans les sols était synonyme d'amélioration de la qualité des sols, d'accroissement des rendements et d'enrichissement de la biodiversité. Selon l'intervenant, les politiques en matière de climat ne pouvaient être efficaces que si elles tenaient compte systématiquement des dimensions sociale, humaine, environnementale et économique. Les émissions inévitables devaient être mises en balance avec la capacité des systèmes biologiques mondiaux à absorber le carbone atmosphérique. Il fallait donc mener une action concertée pour restaurer la biodiversité, améliorer la qualité et la fertilité des sols et enrayer la désertification.

Table ronde: Intégration de la biodiversité au niveau national: politiques, législation, incitations, investissements et chaînes de valeur

M. Dominique Kohli, Secrétaire d'État à l'Office fédéral de l'agriculture de la Suisse, a décrit les nombreuses initiatives menées par la Suisse en vue de promouvoir et de protéger la biodiversité, notamment les paiements directs et les subventions aux agriculteurs. Le suivi des politiques environnementales avait révélé que, malgré ces initiatives, la perte de biodiversité dans le pays s'était aggravée. Les problèmes sous-jacents étaient complexes, et c'était pourquoi le consensus et l'engagement au niveau international en faveur de la biodiversité, de même que l'action de la FAO, revêtaient une telle importance. La COP15 de la CDB, prévue en 2020, devait être un «moment digne de l'Accord de Paris» pour la biodiversité. Il faudrait créer une dynamique grâce à un ensemble d'activités préparatoires, et la FAO avait un rôle central à jouer en la matière. Comme indiqué lors des réunions des groupes de travail, il s'agissait là pour la FAO d'une occasion importante de mobiliser la société civile, les parties prenantes, les États membres et le secteur privé en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie mondiale pour la biodiversité et des engagements à venir.

M. Inia Batikoko Seruiratu, Ministre de l'agriculture, du développement rural et maritime et des services nationaux de météorologie et de gestion des catastrophes de la République des Fidji, a insisté sur le fait que la communauté mondiale devait s'unir pour lutter contre la perte de biodiversité. Il était désormais admis que la biodiversité était essentielle pour tous. Les pays devaient être dissuadés d'agir individuellement et encouragés à coordonner leurs actions avec les autres. L'intervenant a rappelé combien il était important de préserver les écosystèmes océaniques et marins, l'objectif étant de protéger les communautés locales et de préserver la biodiversité. Pour les Fidji et les autres petits États insulaires en développement, les océans et la pêche étaient essentiels et les effets du changement climatique menaçaient la sécurité alimentaire des populations. On estimait qu'aux Fidji, la pêche contribuait au PIB à hauteur de 49 pour cent environ. La productivité de la pêche côtière était liée à la santé de la mangrove et des écosystèmes marins environnants. Par ailleurs, les océans devaient être en bonne santé pour pouvoir servir de puits de carbone. Il était donc crucial de maintenir et de conserver la biodiversité des écosystèmes marins, cet objectif devant être transcrit dans les engagements nationaux, tels que les contributions déterminées au niveau national en vertu de la CCNUCC.

M. Christian Diatta, Secrétaire général du Ministère de l'économie solidaire et de la microfinance du Sénégal, a rappelé l'importance que revêtait l'économie locale pour le Sénégal. Son Ministère s'efforçait, en particulier, de promouvoir les indications géographiques des produits susceptibles de soutenir l'économie locale au moyen de la valorisation de la biodiversité. Les indications géographiques étaient un système d'étiquetage des produits provenant d'un territoire ou d'un lieu particulier qui présentaient certaines caractéristiques spécifiques en raison de leur origine. Elles permettaient aux consommateurs de repérer plus facilement les produits de qualité et contribuaient par ailleurs à valoriser les produits de producteurs. Elles avaient pour but, en définitive, de rendre l'agriculture locale plus compétitive, de promouvoir une utilisation durable de la biodiversité et de favoriser une alimentation saine. Les «produits du terroir» pouvaient également contribuer à préserver la transmission intergénérationnelle du savoir et à empêcher l'exode rural en consolidant les économies locales. Le Ministère de l'économie solidaire et de la microfinance travaillait directement avec les producteurs et les coopératives, notamment aux fins de l'élaboration d'un document d'orientation national portant sur une politique sectorielle pour le développement d'une économie sociale et solidaire. Deux programmes nationaux avaient été mis au point: le premier avait pour but de promouvoir les produits locaux et les chaînes de valeur des fruits et légumes locaux conformément aux principes de l'économie sociale et solidaire; le second visait à soutenir l'agriculture familiale dans le but de parvenir à l'autosuffisance alimentaire tout en préservant l'environnement au moyen de l'agroécologie, de l'intégration cultures-élevage et du recours aux biocarburants.

Observations finales

Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, qui a clôturé le Dialogue, s'est réjoui du large consensus qui s'était formé autour du fait que la FAO devait continuer de tenir lieu de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, ce qui signifiait que cette initiative était à la fois opportune et nécessaire.

Il était admis que la prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs agricoles devait faire partie intégrante d'un «changement de paradigme» indispensable. L'agriculture du futur devait préserver la biodiversité et gérer les ressources naturelles dans une perspective durable. Cela permettrait de protéger les fonctions écosystémiques de la biodiversité, à savoir: les cycles des éléments nutritifs; la formation (pédogenèse) et la remise en état des sols; la séquestration du carbone; la fourniture d'habitats pour les espèces sauvages; la lutte biologique contre les ravageurs; et la pollinisation. L'agriculture du futur serait ainsi plus résiliente et donc plus diversifiée, et elle garantirait des régimes alimentaires sains et nutritifs. M. Graziano da Silva a rappelé que les agriculteurs familiaux étaient les premiers gardiens de la biodiversité agricole, et il a souligné que la prochaine Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale offrait une occasion importante d'intégrer davantage la biodiversité.

La FAO, qui servait de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, était en mesure de contribuer de façon non négligeable à l'intégration de la biodiversité dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle avait pour vocation de faire entendre la voix des agriculteurs et pour mission de contribuer aux préparatifs de la COP14, qui devait se tenir à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2018. En conclusion, la COP15, prévue à Beijing, devait envoyer un message fort en faveur de la biodiversité, de même ampleur que celui diffusé par l'Accord de Paris sur le climat.

Personne à contacter: Mr Paulo Lourenço Dias Nunes
Adresse électronique du contact: CB-ADG@fao.org et Biodiversity-Platform@fao.org

© FAO, 2019
CA1352FR/1/04.19